



ACCORDS-CADRES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES N°GST-2026-0271

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES – TERMES DE REFERENCE (CCTP-TDR)

**OBJET : ACCORDS-CADRES GROUPE DE FORMATIONS SUR LES THEMATIQUES
BANQUE, FINANCE, COMPTABILITE, GESTION**

**GROUPEMENT DE COMMANDES :
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (DONT PROPARCO) – EXPERTISE FRANCE**

**COORDONNATEUR DU GROUPEMENT :
AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT**

5 rue Roland Barthes
75012 PARIS

SOMMAIRE

Préambule	3
I. Présentation du groupement	3
II. Présentation du service prescripteur	4
III. Contexte	4
IV. Objet de l'accord-cadre	5
V. Contenu des prestations	6
5.1 Public cible	6
5.2 Prestations attendues	6
VI. Modalités d'exécution et de suivi du marché	10
6.1 Profil des intervenants et approche pédagogique	10
6.2 Briefing des formateurs et formatrices	11
6.3 Modalités d'évaluation pédagogique	11
6.4 Modalités d'évaluation de la satisfaction des stagiaires et de la prestation	11
6.5 Planification des sessions de formation	12
6.6 Lieux de la formation	12
6.7 Supports pédagogiques (dématérialisés)	12
6.8 Etats de présence	12
6.9 Suivi du marché	13
VII. RSE	14

Préambule

La présente consultation a pour objet la mise en place d'accords-cadres groupe relatifs à des prestations de formation sur les thématiques banque, finance, comptabilité, gestion.

Dans le cadre de ce marché, un groupement de commandes a été constitué entre l'Agence Française de Développement (dont Proparco) et sa filiale Expertise France. Le groupement de commande est désigné ci-après « le pouvoir adjudicateur » ou « le groupe AFD ».

I. Présentation du groupement

Le groupe **Agence française de développement** (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 95 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable.

Filiale du Groupe AFD dédiée au secteur privé, Proparco intervient depuis plus de 40 ans pour promouvoir un développement durable en matière économique, sociale et environnementale. Proparco participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'établissements financiers en Afrique, en Asie, en Amérique latine ou encore au Moyen- Orient.

Son action se concentre sur les secteurs clés du développement : les infrastructures avec un focus sur les énergies renouvelables, l'agro-industrie, les institutions financières, la santé, l'éducation...

Ses interventions visent à renforcer la contribution des acteurs privés à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par la communauté internationale en 2015. Dans ce but, Proparco finance des sociétés dont l'activité participe à la création d'emplois et de revenus décents, à la fourniture de biens et de services essentiels, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique. Plus d'informations : www.proparco.fr

Expertise France, filiale clé du Groupe AFD depuis janvier 2022, est l'agence française de coopération technique internationale qui assure des missions d'ingénierie et de mise en œuvre de projets de renforcement des capacités, de mobilisation de l'expertise technique ainsi qu'une fonction d'ensemblier de projets faisant intervenir de l'expertise publique et des savoir-faire privés.

Avec plus de 500 projets en portefeuille dans plus de 100 pays, l'agence répond aux besoins d'expertise de pays partenaires dans les principaux domaines de l'action publique : gouvernance démocratique et financière, sécurité, développement durable et développement humain. Elle contribue, par son action sur le terrain, aux objectifs de solidarité et d'influence de la politique de développement française et européenne.

Les projets que nous menons ont tous le même objectif : contribuer au développement équilibré des pays partenaires. Plus d'informations : www.expertisefrance.fr

L'ensemble des informations relatives au Groupe AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le titulaire est fortement invité à consulter, est accessible sur le lien suivant : www.afd.fr.

II. Présentation du service prescripteur

Pour AFD et Proparco :

La Direction CAMPUS a pour mission de construire et de mettre en œuvre la politique formation du groupe AFD. Elle conseille et accompagne les managers et les collaborateurs dans la mise en place des formations et des dispositifs facilitant les parcours individuels et ceux liés à l'évolution des métiers.

Dans le cadre du présent marché, CAMPUS est prescripteur pour l'ensemble des entités du Groupe dont Proparco. Les formations dispensées pour les agents de Proparco seront ainsi facturées à l'AFD.

Référent Formation au sein de la Direction CAMPUS : Julie BARON

Pour Expertise France :

Au sein de la Direction des Ressources Humaines, le service formation a pour mission de construire et de mettre en œuvre la politique formation d'EXPERTISE FRANCE. Ils conseillent et accompagnent les managers et les collaborateurs dans la mise en place des formations et des dispositifs facilitant les parcours individuels et ceux liés à l'évolution des métiers.

Référent Formation au sein du Département RH : Sabrina Gillet

Le suivi contractuel du présent marché sera assuré par la Division des Achats Groupe :

Acheteur Référent Formation : François VOIRET

III. Contexte

Le groupe AFD souhaite proposer une offre de formations sur les thématiques banque, finance, comptabilité et gestion, répondant à un besoin récurrent des agents et permettant à chacun d'accéder, en fonction de ses besoins, de sa géographie, et de sa langue maternelle, à des solutions de formation adaptées, pour acquérir des compétences de base.

Ces formations s'adressent à un public varié, intervenant dans des zones géographiques variées (.

- Certaines sont destinées aux **agents en charge des différents types de financements proposés par le Groupe AFD : financement de projet et financement d'organisations**, qui peuvent être des Etats, des collectivités locales, des agences publiques, des entreprises privées, ou encore des banques, publiques et privées.

Les agents en charge de financement en subvention, auprès de ces acteurs, sont également intéressés par certaines formations généralistes d'analyse financière, permettant d'apprécier les fondamentaux, stratégies et projections des acteurs financés.

- D'autres sont destinées à **des agents en charge de prises de participation** dans des entreprises, ou en charge de financements à des fonds d'investissement prenant des participations dans des entreprises (PROPARCO principalement et AFD, à la marge, notamment dans les territoires ultramarins).
- D'autres formations sont destinées aux agents en charge **de la gestion interne de l'AFD, en tant qu'établissement bancaire.**

La demande porte sur des prestations proposant un apprentissage en présentiel et/ou en classe virtuelle et également en langue française et/ou en langue anglaise. Elle intervient

- **en complément d'une offre de formation animée en interne, par les agents de l'AFD,** sur certains sujets très spécifiques à l'AFD, ou sur lesquels il existe les compétences nécessaires au niveau du Groupe (exemples : project finance, financement non souverain, modèle financier de l'AFD et tarification, analyse financière de l'activité bancaire, évaluation des banques, etc.) ;
- **dans le contexte d'une volonté du Groupe AFD de i) renforcer son offre de formation destinée aux agents de sa filiale privée PROPARCO,** qui présente des besoins spécifiques en termes de compétences financières et bancaires, ii) **de construire des parcours de formation sur les sujets « banque finance ».**

A travers cette offre de formation, le pouvoir adjudicateur attend du titulaire qu'il :

- Propose une offre de formation adaptée aux besoins des métiers concernés et de l'entreprise,
- Développe les compétences des agents du Groupe par une pédagogie active et engageante,
- Assure un niveau de qualité des prestations homogène,
- Stimule le partage entre pairs,
- Informe sur les pratiques (y compris en prenant des exemples hors du groupe),
- Pratique des tarifs compétitifs,
- Soit en mesure d'adapter son offre en fonction des besoins du Groupe.

L'offre de formation devra être agile et évolutive tout au long du contrat, adaptant continuellement les savoirs et savoir-faire transmis aux évolutions des métiers et aux évolutions réglementaires ou technologiques.

IV. Objet de l'accord-cadre

La présente consultation a pour objet la sélection de prestataires qui se verront confier la réalisation de prestations de formation « banque finance gestion comptabilité » (BFGC) auprès des agents du groupe AFD.

Pour chacune des formations, il est demandé au prestataire d'indiquer :

- s'il dispose déjà d'une offre standard répondant aux besoins du Groupe AFD,
- ou, si sa proposition découle de l'ajustement d'une formation existante, ou d'une proposition de nouvelle formation.

D'autres besoins pouvant émerger dans les années à venir,

- le prestataire donnera accès au groupe AFD à tout son catalogue, avec des tarifs préférentiels, en intra comme en inter.
- proposera des taux journaliers, par profil nécessaire, pour des formations « sur mesure », à concevoir, sur des sujets non encore identifiés à ce jour.

V. Contenu des prestations

5.1 Public cible

Le public est composé d'agents

- localisés au siège à Paris, à Marseille, et à l'international (Afrique, Amérique Latine, Caraïbes, Asie, Moyen-Orient, etc.) et dans les Outre-mer françaises.
- de profils différents : agents plus ou moins spécialisés sur les sujets concernés.

Certaines formations sont sollicitées par des stagiaires de niveaux hétérogènes. L'AFD souhaite que, pour certaines formations (identifié, à ce jour : réglementation bancaire, les formations du « parcours finance »), le titulaire du marché puisse identifier le niveau des stagiaires, en amont, pour vérifier qu'ils sont en capacité de suivre la formation, ou les réorienter vers un autre niveau, à défaut.

5.2 Prestations attendues

- Toutes les formations devront pouvoir être animées en présentiel à Paris sur les sites du groupe AFD listés à l'article 6.6 et/ou en classe virtuelle ;
- Certaines formations devront pouvoir être animées en français ou en anglais ; ceci est indiqué au sein de la mention « langues ». En l'absence de précision, c'est la langue française qui est demandée. Les formations déployées en anglais dans les dernières années ont été les formations de base d'analyse financière, du « parcours finance » ;
- **Certaines formations devront pouvoir être co-animées avec des agents du Groupe AFD experts sur les sujets concernés, permettant une bonne prise en compte des spécificités du Groupe ; ceci implique des échanges en amont avec les formateurs internes de l'AFD, pour ajuster le contenu de la formation et organiser la coanimation ;**
- Pour les formations à destination des bureaux de l'AFD à l'étranger, le décalage horaire impose parfois certains créneaux horaires spécifiques (exemple : débuter à 9h ; finir à 19h).

Les **volumes estimatifs de sessions annuelles (non engageant pour le pouvoir adjudicateur)** sont indiqués dans l'annexe financière.

Certaines formations n'étaient pas proposées jusqu'à présent par l'AFD à ses agents ; elles sont signalées par la mention « nouveauté ». A ce titre, elles pourraient nécessiter d'être affinées, dans leurs objectifs et déroulés, dans le dialogue avec le prestataire retenu.

1. Lecture et analyse d'un bilan et d'un compte de résultat ; niveau 1 d'un « parcours finance »

Objectifs : Acquérir les prérequis comptables à l'analyse financière. Comprendre les notions de bilan, de compte de résultat et la logique des mouvements comptables. Maîtriser les bases de la lecture des états financiers.

Durée : Session de 2 jours.

Nombre d'agents par session : Entre 7 et 15, annulation de la session si moins de 7 participants.

Langue : Cette formation pourra être proposée aussi bien en français qu'en anglais.

2. Pratiquer l'analyse financière ; niveau 2 d'un « parcours finance »

Objectifs : Savoir interpréter les états financiers d'une entreprise en France et à l'étranger : la logique financière, le calcul des prix de revient, les mécanismes comptables et financiers particuliers, les équilibres financiers.

Durée : Session de 2 jours.

Nombre d'agents par session : Entre 7 et 15, annulation de la session si moins de 7 participants.

Il sera demandé aux stagiaires d'avoir déjà suivi le niveau 1, ou de témoigner d'un niveau suffisant pour suivre cette formation.

Langue : Cette formation pourra être proposée aussi bien en français qu'en anglais.

3 – Analyse financière niveau expert ; niveau 3 d'un « parcours finance » (nouveau)

Objectifs : Renforcer l'expertise en analyse financière par une approche dynamique des éléments financiers et non-financiers (analyse stratégique et contextuelle) ; Définir les opportunités adaptées selon l'horizon de risque, l'environnement du marché et la prime de risque ; Définir les critères fondamentaux d'une entrée en relation ; Identifier des leviers d'action sur des dossiers souffrants, et des choix stratégiques à faire, en fonction des données d'analyse financière ; Comprendre l'impact prudentiel des financements et le bénéfice des garanties ; Enrichir son vocabulaire financier.

Durée : session d'un jour

Nombre d'agents par session : Entre 7 et 15, annulation de la session si moins de 7 participants.

Il sera demandé aux stagiaires d'avoir déjà suivi les niveaux 1 et 2, ou de témoigner d'un niveau suffisant pour suivre cette formation (grille de test à proposer par le prestataire).

Langue : Cette formation pourra être proposée aussi bien en français qu'en anglais.

4 - La gestion actif/passif bancaire – ALM 1

Objectifs : Maîtriser les principes, les objectifs et les techniques de la gestion de bilan de banque. Apprendre à mesurer et à gérer l'ensemble des risques liés au bilan.

Durée : Session de 2 jours.

Nombre d'agents par session : Entre 7 et 15, annulation de la session si moins de 7 participants.

Langue : Cette formation pourra être proposée aussi bien en français qu'en anglais.

5 - L'analyse bancaire en pays non OCDE (nouveau)

Objectifs : Renforcer les méthodes et techniques d'analyse financière de banque et l'évaluation des risques liés dans l'environnement de pays hors OCDE.

Durée : Session de 2 jours.

Nombre d'agents par session : Entre 8 et 15, annulation de la session si moins de 6 participants.

Langue : Cette formation pourra être proposée aussi bien en français qu'en anglais. Il sera demandé à l'intervenant une connaissance des pays concernés.

Il sera demandé aux intervenants une connaissance des pays hors OCDE.

6 - La réglementation bancaire et financière, les essentiels

Objectifs : Connaître les principales caractéristiques des obligations et contraintes de la réglementation bancaire et financière, mesurer les enjeux et conséquences en matière de risques.

Durée : Session de 2 jours.

Nombre d'agents par session : Entre 7 et 15, annulation de la session si moins de 7 participants.

7 – La réglementation bancaire et financière, approfondissement (nouveau)

Objectifs : Approfondir les réformes récentes, les mécanismes de reporting et de mise en conformité, et les outils d'évaluation, supervision et gestion des risques ; maîtriser les règles prudentielles.

Durée : Session de 2 jours.

Nombre d'agents par session : Entre 7 et 15, annulation de la session si moins de 7 participants.

8- La structuration du risque de crédit

Objectifs : Apprendre à structurer un montage juridique et financier de façon à en maîtriser les risques.

Durée : Session de 2 jours.

Nombre d'agents par session : Entre 7 et 15, annulation de la session si moins de 7 participants.

9 - Initiation au capital investissement

Objectifs : Expliquer les méthodes de valorisation d'entreprise, comprendre comment évaluer la rentabilité d'un projet d'investissement et ses risques, analyser les mécanismes des outils d'investissement en complément de l'equity investi. Maîtriser la mise en place d'un financement : de la négociation au contenu de la documentation associée.

Durée : Session de 2 jours.

Nombre d'agents par session : Entre 7 et 15, annulation de la session si moins de 7 participants.

Langue : Cette formation pourra être proposée aussi bien en français qu'en anglais.

10. Valorisation des entreprises, fondamentaux (nouveau)

Objectifs : Acquérir les bases des techniques d'évaluation de la valeur d'une entreprise.

Durée : Session de 2 jours

Nombre d'agents par session : Entre 7 et 15, annulation de la session si moins de 7 participants.

11. Valorisation des entreprises, approfondissement (nouveau)

Objectifs : Approfondir l'analyse des différentes méthodes de valorisation d'entreprise

Durée : Session de 2 jours

Nombre d'agents par session : Entre 7 et 15, annulation de la session si moins de 7 participants.

Il sera demandé aux stagiaires d'avoir déjà suivi la formation « capital investissement » en amont, ou de témoigner d'un niveau suffisant pour suivre cette formation (grille de test à proposer par le prestataire).

12 - La comptabilisation des instruments financiers selon la norme IFRS9

Objectifs : Comprendre les enjeux des IFRS9, appréhender le vocabulaire spécifique, maîtriser les schémas comptables d'IFRS 9.

Durée : Session d'un jour.

Nombre d'agents par session : Entre 7 et 15, annulation de la session si moins de 7 participants.

13. Comptabilité bancaire des opérations classiques

Objectifs : Comprendre l'environnement bancaire : Situer l'activité bancaire dans son contexte économique et réglementaire (ACPR, Bâle III, IFRS 9) et identifier les comptes du PCEC. Maîtriser la comptabilisation : Traduire les opérations bancaires classiques (dépôts, crédits, virements) en schémas comptables et les enregistrer dans les outils ; Appliquer et illustrer : Produire des états financiers bancaires à travers des exercices pratiques, et se préparer à des formations avancées (titres, dérivés, devises).

Durée : Session de 2 jours

Nombre d'agents par session : Entre 7 et 15, annulation de la session si moins de 7 participants.

14 - Tableau de bord et suivi budgétaire

Objectifs : Concevoir un outil de suivi budgétaire et un tableau de bord adaptés aux besoins de pilotage.

Durée : Session de 2 jours.

Nombre d'agents par session : Entre 7 et 15, annulation de la session si moins de 7 participants.

Langue : Cette formation pourra être proposée aussi bien en français qu'en anglais.

15 – Formations au catalogue du Prestataire

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de solliciter le Prestataire pour des formations à son catalogue, non encore identifiées précisément aujourd'hui.

Exemples de sujets d'intérêt : la finance durable ; les évolutions réglementaires bancaires ; l'IA et l'application de la réglementation ; le reporting pilotage ESG ; les évolutions des métiers comptables et de gestion ; les diligences financières ; l'analyse des risques du bilan.

16 - Formations « sur mesure »

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de solliciter le prestataire pour la conception de « formations sur mesure » requérant la mise en œuvre d'une ingénierie pédagogique importante. Ces formations sur mesure pourront être délivrées, en fonction des sujets abordés et du public visé, en synchrone (présentiel ou en classe virtuelle), en asynchrone (production d'un module e-learning) ou blended-learning. En fonction du besoin, ces formations seront proposées en français et/ou en anglais.

Dès l'émergence d'un besoin en formation, un cahier des charges décrivant le contexte, les objectifs de la formation, les objectifs et attentes pédagogiques, le public cible, les modalités d'organisation, ainsi que les livrables attendus sera transmis au prestataire.

Au regard des éléments communiqués, le prestataire sera notamment en charge de :

- L'ingénierie du dispositif de formation dans son ensemble (déroulé pédagogique, activités...)
- L'animation, ou le cas échéant la co-animation avec un agent du groupe AFD,
- La conception des modules e-learning dans le cas de formations asynchrones ou en blended-learning,
- L'élaboration et la remise des supports pédagogiques dématérialisés,
- Un chiffrage adéquat sur la base des taux journaliers contractualisés.

VI. Modalités d'exécution et de suivi du marché

6.1 Profil des intervenants et approche pédagogique

Une attention particulière sera portée aux modalités pédagogiques, qu'elles soient les plus engageantes et participatives possibles, pour ancrer les acquis.

Une attention particulière sera portée à la qualification et à l'expérience des formateurs dans l'animation de formations (y compris à distance).

Les prestataires de formation doivent être certifiés Qualiopi, reconnus dans le domaine de la formation professionnelle d'adultes et répondre aux exigences réglementaires en matière de suivi de la qualité des actions de formations.

Il sera demandé au prestataire, autant que possible, de proposer le même formateur pour assurer les différentes sessions d'une même formation, permettant d'assurer sa bonne connaissance du contexte et de l'environnement de l'AFD.

6.2 Briefing des formateurs et formatrices

Il sera demandé au prestataire de systématiquement briefier les nouveaux formateurs, sur

- le contexte de l'AFD (connaissance de l'activité, des profils des agents, des enjeux contextuels, de façon générale),
- les différentes formations apportées par le prestataire à l'AFD, permettant au formateur de faire le lien avec d'autres formations et d'autres sujets.

Le formateur se rendra disponible pour un briefing spécifique par le métier concerné ou par CAMPUS, pour chaque session (composition du public, spécificités des attentes et du contexte).

6.3 Modalités d'évaluation pédagogique

A l'issue ou cours de chaque formation, une évaluation des acquis intégrant des mises en situation sera menée par le prestataire.

Le dispositif d'évaluation des formations (évaluation des acquis et évaluation de la satisfaction) sera proposé dans l'offre technique du prestataire.

Pour les formations sur mesure, les modalités d'évaluation pédagogique pourront être complétées ou modifiées dans chacun des bons de commande.

6.4 Modalités d'évaluation de la satisfaction des stagiaires et de la prestation

Avant la fin de chaque session de formation, le prestataire demandera aux présents de remplir un questionnaire de satisfaction dont le contenu aura été accordé avec le groupe AFD. Le prestataire transmettra ces évaluations et leur synthèse au groupe AFD dans un délai maximal de 3 semaines suivant l'achèvement de la formation concernée.

L'AFD portera une attention particulière au taux de satisfaction moyen des participants ; un taux supérieur ou égal à 75% est attendu par le pouvoir adjudicateur pour la 1^{ère} année du marché, et de 85% pour la seconde année ; des taux inférieurs feront l'objet de discussions approfondies en COPIL et l'AFD demandera au prestataire de définir des mesures d'ajustement.

Le suivi de la qualité de la prestation sera examiné semestriellement, au sein de COPIL, permettant notamment d'analyser :

- La satisfaction générale des apprenants et de CAMPUS par rapport au contenu des formations et à la qualité des intervenants
- L'impact des formations, sur la base des évaluations des acquis La prise en compte des spécificités du Groupe AFD, et de leurs évolutions, au sein des contenus et les éventuels besoins de faire évoluer les contenus
- La cohérence des profils des stagiaires avec les contenus des formations
- La complémentarité entre les différentes formations proposées par le prestataire

La périodicité et les contenus des COPIL sont définis dans le contrat unique.

Pour les formations sur mesure, le taux de satisfaction sera précisé dans chacun des bons de commande. A défaut, les modalités ci-avant s'appliqueront.

6.5 Planification des sessions de formation

L'AFD, Proparco et Expertise France pourront organiser des sessions communes sur un lieu à définir, afin de regrouper les effectifs et optimiser les coûts (néanmoins une facture par entité est attendue).

Pour AFD et Proparco :

Pour les formations en présentiel se déroulant à Paris ainsi que pour les formations en classe virtuelle, le service formation du groupe Agence Française de Développement prendra contact avec le prestataire en fin d'année N pour planifier l'ensemble des sessions de l'année N+1. Si de nouveaux besoins émergent au cours d'une année, il sera possible au commanditaire de demander l'organisation de nouvelles sessions.

Pour Expertise France :

Pour les formations en présentiel se déroulant à Paris ainsi que pour les formations en classe virtuelle, le service formation d'Expertise France prendra contact avec le prestataire en fin d'année N pour planifier l'ensemble des sessions de l'année N+1.

Pour les formations sur mesure, les modalités de planification des sessions seront précisées dans chacun des bons de commande. A défaut, les modalités ci-avant s'appliqueront.

6.6 Lieux de la formation

Pour AFD et Proparco :

Pour les formations en présentiel, les cours pourront se dérouler dans les locaux suivants :

- 5 rue Roland Barthes, 75012 Paris,
- 155 rue de Bercy, 75012 Paris,
- 3 place Louis-Armand, 75012 Paris,
- 15-17 rue Traversière, 75012 Paris,
- 151 rue Saint Honoré, 75001 Paris (bureaux de Proparco).

Pour Expertise France :

- 40 boulevard de Port-Royal, Paris 5^{ème}

A compter de septembre 2027, toutes les formations se dérouleront dans le nouveau site du Groupe AFD, situé juste à côté de la gare d'Austerlitz.

6.7 Supports pédagogiques (dématérialisés)

Pour les formations concernées, un exemplaire du support pédagogique sera remis à l'apprenant par voie électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander au prestataire l'adaptation des contenus pédagogiques (ex : modification d'un cas pratique en fonction de l'actualité, évolution de la réglementation ...) pendant la durée du contrat, sans incidence financière.

6.8 Etats de présence

Le prestataire aura la charge de transmettre par voie électronique aux référents formation une **copie des feuilles de présence au plus tard dans les 48h ouvrés** suivant la fin de formation.

6.9 Suivi du marché

Suivi administratif

Pour l'ensemble des formations organisées, le prestataire transmettra par voie électronique aux référents formation indiqués ci-avant, une convention de formation. En retour, les référents formation communiqueront au prestataire un bon de commande confirmant les dates de session afin que ce dernier puisse déposer la facture correspondante dans le portail Chorus Pro.

Pour les formations sur mesure, les modalités de suivi de marché seront précisées dans chacun des bons de commande. A défaut, les modalités ci-avant s'appliqueront.

Eléments de Reporting attendus

L'ensemble de l'activité du Titulaire doit faire l'objet d'un suivi régulier et traçable. Ce suivi est aussi opéré par les deux parties.

L'objectif est d'assurer un suivi des actions et d'en mesurer la performance afin de permettre à chacune des Parties d'évaluer soit la pertinence de l'organisation soit de déceler les axes d'amélioration à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan de progrès continu.

A ce titre, le Titulaire devra proposer au plus tard **un mois après le démarrage du contrat**, un tableau de bord de l'activité. Ce tableau de bord devra être actualisé et transmis aux référents formation et à l'acheteur référent (indiqués ci-avant) tous les 3 mois.

Ce reporting devra comprendre à minima les indicateurs suivants :

- **Données par entité du groupe AFD, par type de formation :**
 - o Nombre d'agents formés sur les 3 derniers mois et depuis le démarrage du marché,
 - o Taux moyen de satisfaction des participants sur les 3 derniers mois et depuis le démarrage du marché,
 - o Le montant facturé HT et TTC sur les 3 derniers mois et depuis le démarrage du marché,
- **Données consolidées par entité :**
 - o Nombre d'agents formés sur les 3 derniers mois et depuis le démarrage du marché,
 - o Taux moyen de satisfaction des participants sur les 3 derniers mois et au global.,
 - o Le montant facturé HT et TTC sur les 3 derniers mois et depuis le démarrage du marché.

Ce tableau de bord doit permettre, d'une part, le partage de la performance sur des points de mesure validés par les parties et, d'autre part d'avoir une vision synthétique de la performance associée à la prestation.

A la réception de ces éléments de reporting, le pouvoir adjudicateur aura 15 jours ouvrés pour valider ou pas les livrables.

Si le pouvoir adjudicateur souhaite amender les éléments de reporting, il communiquera au Prestataire ses commentaires au plus tard 15 jours ouvrés après leur réception.

Le Prestataire aura 7 jours ouvrés pour prendre en compte ces commentaires et proposer une nouvelle version des livrables. Ce processus pourra être renouvelé tant que le pouvoir adjudicateur ne sera pas satisfait des livrables.

En cours de marché, le Titulaire ou le pouvoir adjudicateur pourront, s'ils le désirent, compléter ces items par des éléments qui leur semblent pertinents.

Pour les formations sur mesure, les modalités de reporting pourront être complétées dans chacun des bons de commande. A défaut, les modalités ci-avant s'appliqueront.

VII. RSE

Se référer aux articles « *exigence pour la réduction des émissions carbone et des consommations d'énergie* » et « *Exigence pour la promotion de la diversité des personnels et de l'égalité femmes-hommes au travail* » **du contrat unique**.